



Écriture du plan quadriennal

Séance d'information

FÉDÉRATION
DES MAISONS DE JEUNES
EN BELGIQUE FRANCOPHONE
A.S.B.L.

Expliquez qu'il y a eu 1 changement de coordi - natio.

DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT DU PLAN D'ACTION (50P)

PLAN D'ACTION (50P)

0. Evaluat.

A. ASPECT QUANTITATIFS :

❖ Activités socioculturelles

❖ Actions collectives

❖ Activités ouvertes à la population locale

❖ Horaires d'ouverture

B. ANALYSE GENERALE : (10 pages maximum)

❖ Finalités et missions du Centre (1 page)

❖ Analyse du public et du milieu

❖ Situation actuelle du Centre (1 page)

❖ Hypothèses générales de travail

C. LE PLAN QUADRIENNAL : grilles d'écriture

reprendre plan 4 précéd. -> analyse globale.
voir les aspects quantitatifs de l'ancien. Reprendre l'occupation
de 10 canevases. Evaluer au moment T : présent.
Ne pas reprendre 1/1 titres les activités (critère de reprendre les 6 zones)
cf grille de Thierry. (identifiant de la MS)

PRESENT

Écrire de manière chronologique - Décrire chaque obj.f. o'Pratiquer au niveau de chaque année. puis marquer A1, C2... entre () ds le texte.

GRILLE D'ECRITURE DES PLANS QUADRIENNAUX MJ, CRH, CIJ (PROGRAMMATION)

Wea /obj.f. 2009 2010 2011 2012

LIGNE DU TEMPS	AUJOURD'HUI	AUJOURD'HUI	1ère ANNEE année de dépôt du dossier	2ème ANNEE Objectifs et changements éventuels déjà identifiés.	3ème ANNEE IDEM 2ème année	4ème ANNEE Objectifs généraux. Améliorations éventuelles visées et actions envisagées.
ZONES D'ACTION	ETAT ACTUEL: quoi, où, comment, avec qui, limites, etc.	ANALYSE: problématiques, opportunités, ressources, compétences (jeunes et équipe), freins, explications...	Objectifs et changements éventuels à court terme. Actions concrètes, public visé, moyens et compétences à développer chez les jeunes. Ressources financières (joindre le budget) et autres.	Objectifs et changements éventuels déjà identifiés. Pistes d'actions, de moyens et de compétences à développer pour le public. Ressources à rechercher (financières et autres)	IDEM 2ème année	Objectifs généraux. Améliorations éventuelles visées et actions envisagées.

Il va de soi que le développement d'une citoyenneté critique active et responsable traverse l'ensemble des actions

ELEMENTS DE LA PROGRAMMATION

	A1	A2	A3	A4	A5	A6
LE PUBLIC : CONNAISSANCE ET GESTION DES PUBLICS	B1	B2	B3	B4	B5	B6
ACTIONS PARTICULIERE FAVORISANT LA CITOYENNETE et PARTICIPATION (dans les actions et les structures)	C1	C2	C3	C4	C5	C6
L'ACCUEIL	D1	D2	D3	D4	D5	D6
LES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES	E1	E2	E3	E4	E5	E6
LES ACTIONS COLLECTIVES						

EN BELGIQUE FRANCOPHONE

A.S.B.L.

①

②

③

L'OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT LOCAL	F1	F2	F3	F4	F5	F6
<i>ELEMENTS COMPLEMENTAIRES</i>						
L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL	G1					
BUDGET						
<i>ELEMENTS FACULTATIFS</i>						
INITIATIVES NOUVELLES ET DIVERS	H1					
PARTENARIAT *						
DECENTRALISATION *						

4

5

* une note de motivation par rapport à la demande d'agrément dans un de ces dispositifs particuliers doit être jointe.
REMARQUE : les pointillés entre les colonnes 1 et 2 signifient que la description de l'état actuel et l'analyse peuvent être traitées de manière globale.
 Les pointillés entre la ligne D et E signifient que ces deux zones d'action doivent être développées par les maisons de jeunes, pour les CRH et les CIJ, il s'agit d'actions uniquement (voir grilles d'évaluation).

GRILLE D'ÉVALUATION DES PLANS QUADRIENNAUX POUR LES MJ

	MJ 3	MJ 2	MJ 1
RECONNAISSANCE ET AGREMENT	Point de départ et respect de l'article 3 du décret		
ZONES D'ACTION	Jeunes de 12 à 26 ans principalement.		
<u>LE PUBLIC :</u>	IDEM + Actions avec le public centrées sur l'interne (ceux qui fréquentent la MJ)	IDEM MJ3 + Observation et analyse du public interne et pistes d'ouverture.	IDEM MJ3, MJ2 + Ouverture au public externe et stratégies d'action.
<u>CITOYENNETE</u>	IDEM + Sensibilisation interne via les actions habituelles du Centre. (socialisation)	IDEM MJ3 + Sensibilisation plus grande : identification de moyens pédagogiques et d'un « trajet » du public. (lien social)	IDEM MJ3, MJ2 + Actions internes et externes. Lien entre citoyenneté dans le Centre et à l'extérieur. Moyens pédagogiques et trajets élaborés
et/ou ----- -----	----- Consultation et information	----- Implication des usagers dans la conception et la réalisation des actions	----- IDEM MJ3, MJ2 + Des formes de délégation de pouvoir aux usagers et des formes de contrôle des décisions par les usagers
<u>PARTICIPATION</u> (dans les actions, les structures, R.O.I., ...)			

DES MAISONS DE JEUNES

EN BELGIQUE FRANCOPHONE

A.S.B.L.

RECONNAISSANCE ET AGREMENT	Point de départ et respect de l'article 3 du décret	MJ 3	MJ 2	MJ 1
ZONES D'ACTION				
L'ACCUEIL	Lieu d'accueil individuel et collectif	Accueil centré sur le savoir-faire et le savoir-être (le relationnel), la rencontre et l'échange. Information du public intra – murs <i>Minimum 10 heures/semaine</i>	IDEM MJ3 + Analyse du fonctionnement de l'accueil et association des usagers à sa gestion, à ses règles. Information du public intra – murs <i>Minimum 15 heures/semaine</i>	IDEM MJ3, MJ2 + Dynamique d'accueil : ouverture de celui-ci vers les autres publics du Centre. Mise en place d'actions d'amélioration de l'accueil Information du public intra et extra – murs <i>Minimum 20 heures/semaine</i>
LES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES	Activités permanentes et ponctuelles	IDEM+ Proposition et concertation avec les jeunes <i>Minimum 10 activités/mois (=séquences d'animation).</i>	IDEM MJ3 + Des activités élaborées avec les jeunes. <i>Minimum 18 activités/mois (=séquences d'animation).</i>	IDEM MJ3, MJ2 + Cohérence des actions ponctuelles et permanentes avec le projet global et les autres actions du Centre. <i>Minimum 26 activités/mois (=séquences d'animation).</i>
LES ACTIONS COLLECTIVES	Pas d'exigence.	Actions collectives internes partant d'une analyse des besoins ou d'une demande d'un groupe. <i>Minimum 1 par an</i>	IDEM MJ3 + Utilisation des ressources internes et externes. Association des jeunes à certaines phases de l'action. <i>Minimum 2 par an</i>	IDEM MJ3, MJ2 + Intensification des ressources internes et externes. Souti de valorisation de l'action des jeunes vers l'extérieur. <i>Minimum 3 par an</i>

EN BELGIQUE FRANCOPHONE
A.S.B.L.

	Point de départ et respect de l'article 3 du décret	MJ 3	MJ 2	MJ 1
RECONNAISSANCE ET AGREMENT				
ZONES D'ACTION				
L'OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT LOCAL	Connaissance du milieu. Partenariat éventuel avec d'autres Centres.	IDEM+ Description de l'ouverture externe du Centre. (Niveau des relations) <i>minimum 1 par an</i>	IDEM MJ3 + Identification des structures et acteurs sociaux et culturels pouvant être utiles pour les jeunes et le Centre. <i>Minimum 2 par an</i>	IDEM MJ3, MJ2 + Description des stratégies d'intégration dans le milieu. Liens avec des services complémentaires et relais vers ceux-ci. <i>Minimum 3 par an</i>
L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL*	Réunions d'équipe et répartitions des tâches + suivi de formation	IDEM	IDEM	IDEM
INITIATIVES NOUVELLES ET DIVERS*				

* Les 2 derniers points ne font pas partie en temps que tels de la grille d'évaluation et ne sont pas liés à des critères progressifs.

En effet, l'organisation de l'équipe de travail varie en fonction de sa taille (apport de l'emploi PRC variable). D'autre part, l'organisation de l'équipe n'est pas un critère du décret, mais plutôt un indicateur de fonctionnement.

La case « initiatives nouvelles et divers » est réservée à d'autres actions non obligatoires d'un point de vue décrétable.

Les 2 derniers points apportent un plus à l'action mais ne sont pas obligatoires.